

Comment payer les péages en Norvège?



AutoPASS

AutoPASS est un autre système de paiement électronique des frais de péage, où vous utilisez un badge AutoPASS comme moyen de paiement. Les véhicules étrangers peuvent aussi utiliser AutoPASS, une formule commode si vous devez séjourner en Norvège plus de trois mois.

Pour obtenir un badge AutoPASS :

- Signez un contrat avec l'une des sociétés de péage en Norvège.
- Vous versez une caution de 200 NOK pour le badge AutoPASS.

Chaque fois que vous franchissez une gare de péage, le montant est imputé sur votre compte.

Lorsque vous quittez la Norvège vous pouvez renvoyer votre badge AutoPASS par courrier postal à la société de péage au moment de la résiliation de votre contrat. Votre caution et tout solde de votre compte vous seront restitués.



Tarifs « Paiement Visiteurs »

Véhicule léger	< 3 500 kg	NOK 300
Poids lourd	> 3 500 kg	NOK 1 000



See www.autopass.no to register.

Foto: Galute Laisen



Français

Vous trouverez la liste des sociétés de péage proposant AutoPASS sur le site www.autopass.no

www.autopass.no



Statens vegvesen
Norwegian Public Roads
Administration



Foto: Bård A. Nordbo

«Visitors' Payment»

- Enregistrez votre carte de crédit en ligne sur le site www.autopass.no et créez un compte prépayé. Définissez vous-même la durée du contrat dans la limite de trois mois maximum.
- Vous n'avez pas besoin de badge pour cette formule de paiement. Quand vous passez un péage, votre plaque minéralogique est photographiée et le droit de péage est imputé sur votre compte prépaiement.
- Circulez sans avoir besoin de vous arrêter aux gares de péage norvégiennes signalées par un panneau AutoPASS.
- Vous pouvez commencer à circuler dès que vous êtes enregistré(e).
- Enregistrez-vous préalablement ou dans un délai de 15 jours après avoir franchi un premier péage.

Paiement

- Les cartes acceptées sont les cartes VISA et MasterCard
- Lorsque votre compte arrive à 0, un montant identique est de nouveau prélevé.
- Le montant restant sur votre compte est crédité sur votre carte de crédit dans un délai de trois mois après la fin de la période contractuelle.

Payez deux semaines plus tard

Vous pouvez vous enregistrer dans un délai de 15 jours après avoir franchi un premier péage, c'est-à-dire vous enregistrer après votre arrivée en Norvège et régler les péages franchis.

Évitez les surtaxes!

Certaines gares de péage ne sont pas encore automatisées; elles ont des voies AutoPASS et des voies pour paiement manuel. Si vous empruntez la voie AutoPASS sans AutoPASS ou sans avoir enregistré votre carte de crédit, vous risquez d'encourir une surtaxe de 300 NOK. N'oubliez pas que vous pouvez enregistrer votre carte de crédit dans un délai de 15 jours après avoir franchi un premier péage.

Vous avez BroBizz?

Si vous avez un BroBizz du Danemark ou de Suède, vous pouvez emprunter directement les voies réservées AutoPASS des gares de péage norvégiennes. Le passage sera débité de votre contrat des ponts du Storebælt ou de l'Øresund.

Réclamation

Si vous souhaitez faire une réclamation sur une taxe ou une surtaxe, veuillez la faire parvenir à la société de péage qui vous a envoyé la facture. Cette taxe doit être acquittée jusqu'à l'examen de la réclamation.

Appelez le 02012

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, composez le 02012.

Gares de péage automatiques

La plupart des gares de péage norvégiennes sont automatisées. Vous n'avez pas besoin de vous y arrêter pour payer. La plaque d'immatriculation de tous les véhicules sans AutoPASS est photographiée.

Si vous n'avez pas d'Autopass ou de contrat «Visitors'Payment», la société Euro Parking Collection (EPC, Londres, Royaume-Uni) plc adressera au propriétaire du véhicule la facture par courrier postal. Le délai d'envoi de cette facture peut prendre 6 mois. Si vous ne payez pas la facture à la date d'échéance, vous recevrez dans un premier temps un rappel, puis elle sera frappée d'une taxe de 300 couronnes norvégiennes.

Vous pouvez également payer dans une station-service ou similaire à proximité de la gare de péage dans un délai de trois jours ouvrables. Recherchez le panneau «Kr.-service».



Les gares de péage automatiques sont signalées